

Marque

Newsletter 2007/04 Marques

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, Division des marques
Berne, le 25 avril 2007

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter la newsletter du mois d'avril dont le sommaire est le suivant:

- 01 **Dépôt de marques via e-trademark: nouvelle réduction des taxes dès le 1er mai 2007**
- 02 **Propositions de l'Institut dans le cadre de la Révision de la 9^{ème} édition de la Classification de Nice**
- 03 **L'Institut déménage**
- 04 **Système de Madrid: nouvelles taxes individuelles pour Singapour**

01 Dépôt de marques via e-trademark: nouvelle réduction des taxes dès le 1er mai 2007

A partir du 1^{er} mai 2007, la taxe perçue pour le dépôt électronique, déjà réduite au 1^{er} janvier 2007 de 600 CHF à 450 CHF, est une nouvelle fois revue à la baisse. Via e-trademark, il sera désormais possible de déposer une marque au prix de 350 CHF. Par ailleurs, la taxe de classe relative au dépôt électronique se montera à 60 CHF au lieu de 100 CHF.

Cette réduction se base sur l'article 8a du règlement sur les taxes de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle lequel autorise l'Institut à abaisser les taxes lorsque les communications sont effectuées par voie électronique. Les bons résultats que nous pouvons d'ores et déjà prévoir pour l'exercice en cours nous permettent d'appliquer cette réduction dès le 1er mai prochain.

02 Propositions de l'Institut dans le cadre de la Révision de la 9^{ème} édition de la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques (Classification de Nice)

Sur invitation de l'OMPI, l'Institut a communiqué à cette dernière des propositions de changements qu'il conviendrait d'apporter à la neuvième édition de la Classification de Nice. Ces propositions sont regroupées dans les catégories "introduction de nouveaux produits et/ou services", "élimination de certains produits et/ou services" ainsi que "reclassement ou reformulation de certains produits et/ou services".

A. Exemples "introduction de nouveaux produits et/ou services":

- fourniture de visas touristiques: Cl. 39, ce service étant lié aux voyages.
- location de disques compact Rom (à l'exception des logiciels): Cl. 41, par analogie à "prêt de livres" (n° de base: 410023).

B. Exemples "élimination de certains produits et/ou services":

- Cl. 11 générateurs de gaz: à éliminer, ce terme n'est pas clair.
- Cl. 41 services d'imagerie numérique: à éliminer, l'expression n'est pas claire.

C. Exemples "reclassement ou reformulation de certains produits et/ou services":

- Cl. 16 publications/ printed publications: est à préciser ("publications imprimées") pour être distingué des "publications électroniques téléchargeables" (n° de base: 090657) et par analogie au terme anglais.
- logiciel/computer software: ajouter dans l'intitulé de la classe 9 "Appareils et instruments [...], équipement pour le traitement de l'information, ordinateurs, **logiciels**; extincteurs"
- Cl. 42 conseils en construction: est à transférer en classe 37, par analogie à "informations en matière de construction" (n° de base 370104).

03 L'Institut déménage

Après deux ans de travaux de construction, les collaborateurs de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle pourront emménager dans les bureaux du nouveau bâtiment sis à la Stauffacherstrasse 65 à Berne.

Changement d'adresse et nouveaux numéros de téléphone et de fax dès le 25 juin 2007:

Stauffacherstrasse 65, CH-3003 Berne

Tél.: +41 (0)31 377 77 77

Fax: +41 (0)31 377 77 78

[Emplacement et contact](#)

En raison du déménagement, l'Institut sera fermé toute la journée du 22 juin 2007. La fermeture n'a cependant aucune incidence sur les délais en cours: les titres de protection peuvent être déposés via courrier postal, par fax et par le biais d'e-trademark (marques). Jusqu'au 25 juin, de brèves défaillances peuvent survenir sur les applications Web. Nous annoncerons ces interruptions à l'avance sur les sites correspondants.

04 Système de Madrid: nouvelles taxes individuelles pour Singapour

A compter du 5 mai 2007, les taxes individuelles pour une désignation de Singapour dans une demande internationale ou dans une désignation postérieure seront de CHF 278.- pour une classe de produits ou services.

Pour un renouvellement, qui doit être demandé directement auprès de l'OMPI, cette taxe sera de CHF 221.- pour une classe de produits ou services.

Pour plus d'information, veuillez consulter l'avis d'information [2007/09](#) de l'OMPI.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Iris Weber
Division des marques